27 JUIN 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/06-01 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DU BHOUTAN : ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1 Prend note de l'évaluation réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant sur les facteurs favorables à la transformation du système au Bhoutan présentée à l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/06 DOC 01.

2 Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec le Bhoutan figurant à l'annexe 4.

3 Invite le Bhoutan à soumettre, au plus tard au 31 janvier 2024, une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 5 000 000 dollars, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques pour les financements du GPE tels que présentés au tableau 1.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	**5 000 000**
b.	Allocation indicative au titre d'un financement de l'accélérateur de l'éducation des filles	s/o
c.	**Montant de la requête recommandé par le Secrétariat (100 %)**	**5 000 000**
d.	**Axes prioritaires et paramètres stratégiques des financements du GPE :** Accès universel à l'apprentissage de la petite enfance	

* Résumé à partir du pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.